

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Madame Marlène Deschesnes, mairesse suppléante
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Josée Lavoie, conseillère
Monsieur Bruno Simard, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller

ABSENCES:

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : Trois (3) personnes

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de juin 2023
- 2.4. Liste des comptes du mois de juin 2023

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Vacances au siège No. 3 – Démission de M. Martial Gauthier
- 3.2. Mise à jour télémétrie eau potable – Soumission JRT
- 3.3. Soumission inspection des conduites d'égouts

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 4.1. Adoption – Règlement 285-2023 – Tarification des services 2023

5. RESSOURCES HUMAINES

6. LOISIRS ET CULTURE

7. URBANISME

8. CORRESPONDANCE

- 8.1 Demande d'appui – AGIR, projet d'optimisation de transfert de données

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Contrat de travail – Employés saison 2023
- 10.2 Contrat de travail - Alexandre Pigeon
- 10.3 Cessation de contrat de location à usage établi – Terrain municipal 4 808 235

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, la mairesse suppléante, madame Marlène Deschesnes, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

762-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour avec les modifications apportées.

2.2. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

763-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

2.3. APPROBATION DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

764-07-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport des salaires au montant de 13 223.74 \$ pour le mois de juin 2023.

2.4. LISTE DES COMPTES DE JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

765-07-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 71 315.75 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 1 954.58 \$ pour le mois de juin 2023.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. VACANCES AU SIÈGE NO. 3 – DÉMISSION DE M. MARTIAL GAUTHIER

ATTENDU que le mandat de conseiller au siège No.3, a pris fin le 26 juin 2023, date effective de sa lettre de démission remise au directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU que ce 3 juillet 2023, un avis de vacance du poste de conseiller au siège No.3 est déposé par le directeur général et greffier-trésorier à la présente séance du conseil;

ATTENDU que le poste de conseiller au siège No.3 doit être comblé par une élection partielle; Je, Alexandre Pigeon directeur général et greffier-trésorier, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller au siège no. 3 de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, et avise également le conseil que je fixe, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 27 aout 2023.

766-07-23

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

3.2. MISE À JOUR TÉLÉMÉTRIE EAU POTABLE – SOUMISSION JRT

ATTENDU QUE la transmission des alarmes n'est plus couverte par le système de télémétrie pour sa station de pompage d'eau potable,

767-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'intégration du système de télémétrie d'eau potable à son système de gestion situé au bureau de la mairie au montant initial de 7 060.00 \$, taxes applicables en sus, incluant des frais annuels d'opération de 360.00\$/année, tel que présenté par la compagnie « JRT automatisation » à la soumission No. 309757 daté du 16 juin 2023.

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget général d'opération.

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

3.3. SOUMISSION INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS

ATTENDU QUE dans le cadre de son plan d'intervention sur ces conduites d'égouts la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit procéder à une inspection par caméra,

ATTENDU QUE la Firme conseil MSH à été mandatée afin de coordonner le projet,

ATTENDU QUE la firme conseil MSH a procédé à un appel d'offre pour la réalisation de l'inspection par caméra des conduites d'égouts,

768-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'offre de service de la compagnie « Canexplore » au montant de 11 725.00 \$, taxes applicables en sus, tel que stipulé à l'offre No. 0-23-3950.

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget général d'opération.

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines le 3 avril 2023

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité fixe par le présent règlement la tarification de certains services;

769-07-23

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le projet de règlement numéro 285-2023 – Tarification des services 2023, soit et est adopté, et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

5 RESSOURCES HUMAINES

6 LOISIRS ET CULTURE

7 URBANISME

8 CORRESPONDANCE

8.1. DEMANDE D'APPUI – AGIR, PROJET D'OPTIMISATION DE TRANSFERT DE DONNÉES

770-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines signifie son appui à l'Agence de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) dans la réalisation de leur projet d'optimisation de transfert de données.

9 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil municipal n'ont pas participé à une rencontre.

10 AFFAIRES NOUVELLES

10.1 CONTRAT DE TRAVAIL – EMPLOYÉS SAISON 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

771-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier/trésorier à signer les contrats de travail pour l'année 2023 de Madame Danielle Bernard, adjointe à la direction ainsi que Mmes Lucie Cantin, Janic Lavoie et Laurie Lavoie, préposées à l'entretien.

10.2 CONTRAT DE TRAVAIL – ALEXANDRE PIGEON

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

772-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Madame Marlène Deschesnes, mairesse suppléante, à signer le contrat de travail de Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier/trésorier pour l'année 2023.

10.3 CESSATION DE CONTRAT DE LOCATION À USAGE ÉTABLI – TERRAIN MUNICIPAL 4 808 235

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pris acte des recommandations et obligations telles qu'indiquées dans l'avis juridique 40750-1 en lien avec la location d'un terrain municipal, cadastre 4 808 235,

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu l'acceptation du locataire de mettre fin au contrat de location,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

773-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines résilie le contrat de prêt à usage du terrain ayant pour numéro de cadastre le 4 808 235.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posés et ont été réponsus.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

774-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 :05 hrs.

Marlène Deschesnes
Mairesse suppléante

Alexandre Pigeon
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marlène Deschesnes, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».